**Étape 3 : Mobilisation des ressources**

Annexes pour faciliter la mise en œuvre des “étapes” de collaboration

[**Annexe 9**](#Annex9) **Exemple d’analyse globale des donateurs de premier plan, à adapter au niveau des pays**

[**Annexe 10**](#Annex10) **Exemple des critères de control pour les feuilles de projet conjointes**

|  |
| --- |
| **Pour toute contradiction, referez-vous à la** [**version anglaise**](https://educationcluster.box.com/s/3jymgq0qqh2plhz3dlh8gz3qtj04zuwe) |

**Annexe 9 : Exemple d’analyse globale des donateurs de premier plan, à adapter au niveau des pays**

*La présente annexe sera développée lors du pilotage du cadre au niveau des pays août – octobre 2020*

[L’analyse DG ECHO](https://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/eie_mapping_report.pdf) des projets liés à l’éducation en situation d’urgence (ESU) et les projets liés à l’ESU approuvés et financés entre 2015 et 2019 indique les tendances suivantes pour la programmation intégrée du PE-ESU parmi les projets examinés :

• 77% des projets étaient multisectoriels avec des résultats, des activités et des indicateurs propres au secteur

• 66 % des projets contiennent des activités de protection de l’enfance liées à l’éducation

• **Sensibilisation, mobilisation et sensibilisation de la communauté** **dans 82 %** des projets :

* Inscriptions et campagnes de rentrée scolaire (56 %)
* Risques pour la protection de l’enfance auxquels sont confrontés les enfants (51 %) : séparation de la famille, enlèvement, recrutement armé, violence sexuelle, droits de l’enfant, conseils psychosociaux pour faire face aux réactions à un stress ou à un traumatisme grave
* Réduction des risques liés aux conflits et aux catastrophes (35 %) : cartographie des risques scolaires, plans de sécurité et/ou de préparation à l’école

• **Activités de soutien psychosocial (SFP) dans 73 %** des projets

* 49 % des projets mènent des activités de soutien psychosocial (SFP) directement avec les enfants
* 58 % des projets examinés sont des enseignants de formation et d’autres membres du personnel d’éducation sur le soutien psychosocial et les premiers soins psychologiques (SFP/PFA)
* 10 % des projets comprennent des activités pour les besoins de soutien psychosocial des enseignants, des autres membres du personnel éducatif et des soignants

**• Éducation vivifiante et éducation aux aptitudes de la vie quotidienne dans 65 %** des projets sur des sujets d’hygiène (26 %), de réduction des risques liés aux conflits et aux catastrophes (25 %), de la santé (19 %) et de l’éducation sur les risques liés aux mines (10 %)

• **Formation des enseignants sur les sujets concernant le bien-être des enfants dans 54 %** (sur la protection de l’enfance, les droits de l’enfant et la protection des enfants)

**• Mécanismes de référence dans 41 %** (y compris l’élaboration, la formation et la mise en œuvre)

* 17 % des projets font de la gestion des cas, avec un gestionnaire de cas affecté et formé qui travaille directement avec l’enfant référé à l’école et par le biais de visites à domicile

• 28 % mènent des **activités de protection** des enfants

• 15 % effectuent des activités du **Code de conduite**, qui mettent généralement l’accent sur les questions de châtiments corporels ou de discipline positive, d’inclusion, de VGB/PSEA, et d’autres sujets connexes liés à la protection de l’enfance et à la protection des enfants.

*« L’UE plaide pour que les systèmes éducatifs donnent la priorité à la protection à tous les niveaux. À l’appui de cette orientation, la DG ECHO soutient des projets visant à mettre fin aux attaques contre l’éducation, intègre un soutien psychosocial (PSS) et l’apprentissage social et émotionnel (SEL), prévient et répond à la violence sexiste à l’école (SRGBV) et favorise les liens entre les secteurs afin de renforcer les cadres de protection des enfants.*

**Annexe 10 : Exemple des critères de control pour les feuilles de projet conjointes**

Les feuilles de projets multisectoriels peuvent créer des défis lors de l’examen. Par exemple, chaque cluster aurait généralement ses propres comités d’examen, qui pourraient parfois avoir des commentaires différents, voire contradictoires. La convocation des deux clusters (coordonnateurs et comités d’examen) peut également être difficile sur le plan logistique.

Il est important d’adopter une approche proactive de la collaboration dans les projets multisectoriels et peut faciliter une plus grande intégration intersectorielle (voire obligatoire). Quelques conseils pour la collaboration sur l’examen des projets :

• Envisager des comités d’examen conjoints du PE-ESU

• Envisager de vérifier les critères qui facilitent ou exigent une plus grande intégration du PE-ESU, exemples ci-dessous

|  |  |
| --- | --- |
| **L’Organisation** | * L’organisation soumissionnaire a la capacité technique et opérationnelle de mettre en place un projet conjoint ESU/PE * L’Organisation a en place une politique de sauvegarde et un code de conduite * L’Organisation a mise en œuvre des programmes connexes de protection et d’éducation et fait rapport au Cluster par l’entremise des 4W pendant au moins les trois derniers mois et a démontrée l’expérience acquise dans la mise en œuvre d’activités semblables * Conformément aux engagements de Grand Bargain, donner la priorité à l’examen des ONG locales/ nationale |
| **Projet - Technique** | * Pour les projets sectoriels uniques, convenir d’activités intersectorielles minimales à utiliser comme critères de contrôle (p. ex. Le MHPSS doit être intégré, discuté et convenu avec le sous-groupe de protection de l’enfance et le groupe de coordination du MHPSS si présent, avant la présentation du projet.) * La proposition identifie clairement les besoins des filles et des garçons en matière d’ESU et de PE et la façon de les traiter de façon intersectorielle * La proposition est conforme aux normes minimales de protection de l’enfance et aux normes de l’INEE. L’Organisation doit également faire référence et démontrer qu’elle comprend les lignes directrices globales et contextualisées pertinentes pour chaque activité qu’elle va mettre en œuvre. * La proposition décrit clairement la complémentarité PE/ESU dans les activités proposées (peut tenir compte des complémentarités techniques et opérationnelles) * La proposition définit clairement les bénéficiaires cibles, y compris l’âge, les vulnérabilités spécifiques et la désagrégation du genre, compte tenu des activités ciblées et coordonnées par quel secteur * La proposition décrit clairement comment le projet favorisera l’orientation des enfants vulnérables et de leurs soignants. La proposition explique clairement comment le projet permettra aux garçons, aux filles et à leurs aidants vulnérables d’avoir accès à des services multisectoriels par le biais de références internes et externes. * La proposition décrit clairement comment le projet identifiera et atteindra les enfants les plus vulnérables dans l’emplacement cible et décrira les défis potentiels et les mesures d’atténuation liées à l’atteinte des plus vulnérables. * La proposition décrit clairement les services spécifiques fournis pour chaque type de vulnérabilité des enfants offerts par le projet * La proposition décrit clairement que le personnel est facilement disponible pour fournir les services, le personnel qu’ils formeront et le personnel qu’ils embaucheront ; tout en assurant des ponts entre l’éducation et la protection de l’enfance, elle veille à ce que le personnel spécialisé reste en charge des services spécialisés * La stratégie de sortie est en place, envisageant de déplacer certaines activités du PE à l’ESU au besoin |